



Patrick HETZEL

Député du Bas-Rhin
Membre de la Commission des Finances,
de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire



VILLE de SAVERNE

Stéphane LEYENBERGER

Maire de Saverne

Saverne, le 22 octobre 2019

Madame Nicole JARNO
Première présidente de la Cour d'Appel de Colmar
Et Monsieur Eric LALLEMENT
Procureur général de la Cour d'Appel de Colmar
9 Avenue Raymond Poincaré
68000 COLMAR

OBJET : le maintien d'un juge d'instruction au T.G.I. de Saverne.

Madame la Première Présidente,
Monsieur le Procureur Général,

Vous connaissez notre attachement à la fois à une justice de proximité et un bon accès à la justice pour nos concitoyens ainsi qu'à un fonctionnement satisfaisant du Tribunal de Grande Instance de Saverne.

Nous avons appris, en lisant le compte rendu du conseil de juridiction du T.G.I. de Strasbourg, qu'une hypothèse de réorganisation de la justice au sein de votre ressort consisterait à supprimer le juge d'instruction au T.G.I. de Saverne pour créer un pôle départemental de l'instruction à Strasbourg.

Par la présente, nous tenons à vous faire part de nos plus grandes réserves au sujet d'une telle évolution qui éloignerait la justice de nos concitoyens et ne permettrait pas un fonctionnement satisfaisant du T.G.I. de Saverne.

Par ailleurs, une telle décision serait orthogonale avec les politiques publiques qui ont attribué à Saverne le label « cœur de ville » afin de redynamiser les villes moyennes. Il serait assez paradoxal de chercher à « déshabiller » notre tribunal au moment où par ailleurs nous venons, après de nombreux efforts, d'obtenir une antenne du C.N.A.M. afin de développer l'enseignement supérieur à Saverne.

En espérant que vous aurez à cœur de maintenir à Saverne l'ensemble des activités judiciaires que doit comporter un T.G.I. de plein exercice, nous vous adressons, Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général, l'expression de nos respectueuses salutations.


Patrick Hetzel
Député du Bas-Rhin


Stéphane Leyenberger
Maire de Saverne

